

## **COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL**

Code collectivité:

# TRANSFERT DE PERSONNEL PRIVÉ VERS PUBLIC

#### Références:

• Code général des Collectivités Territoriales

#### Rappel:

Le transfert de compétence entraîne le transfert du service chargé de sa mise en œuvre.

Plusieurs situations sont à distinguer : Les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré. Les modalités de transfert font l'objet d'une décision conjointe de la Collectivité d'origine et de l'EPCI prise respectivement après avis du CST compétent pour la collectivité et s'il existe, du CST compétent pour l'EPCI.

Le transfert des agents est automatique et obligatoire à partir du moment où la compétence est transférée.

COLLECTIVITÉ :
Adresse courriel :
Nombre d'habitantsNombre d'agents titulaires Nombre d'agents Contractuels
Personne en charge du dossier :
NOM – Prénoms :
Fonction:
Numéro de téléphone :

	Les formulaires de	e saisine du CST ne	doivent pas	être nominatifs
Agents	<u>contractuels</u>			

Type de contrat	Durée Hebdomadaire	Poste et fonction

## Agents titulaires

<u>Grade</u>	<u>Durée Hebdomadaire</u>	Poste et fonction

Transfert d	e personnel	l privé
vers public		

DATE D'EFFET :

Visa de l'Autorité Territoriale :

Fait à :

Le:...../....../....

Signature

## **PIÈCES À FOURNIR**

- ☐ PROJET DE DÉLIBÉRATION
- ☐ Courrier des agents acceptant le transfert

À DÉFAUT DE TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES OU EN CAS D'ENVOI DES ÉLÉMENTS APRÈS LA DATE LIMITE, LE DOSSIER NE POURRA ÊTRE PRÉSENTÉ EN SÉANCE

### **CADRE RESERVE AU CENTRE DE GESTION**

Avis du Comité Social Territorial – SÉANCE DU ...../....../.......

☐ AVIS FAVORABLE

☐ AVIS DÉFAVORABLE